

214C0365
FR0010609206-OP001-AS01

7 mars 2014

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

OREGE
(Euronext Paris)

Société Générale et Invest Securities¹ ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société OREGÉ, soit du 21 février et 6 mars 2014 inclus, la société anonyme de droit Luxembourgeois Eren a acquis 5 380 183 actions OREGÉ sur le marché au prix unitaire de 4,20 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient :

- à titre individuel 12 872 431 actions OREGÉ représentant autant de droits de vote², soit 69,22% du capital et 60,52% des droits de vote de cette société³ ;
- de concert avec M. Pascal Gendrot, Mme Carine Oger-Gendrot, Mme Lara Van Kempen-Gendrot, M. Raphaël Gendrot, M. Patrice Capeau, M. Michel Lopez, M. George Gonsalves, M. Guy Gendrot, Half Moon Properties Ltd, et Mme Daljit Bomer, 15 574 042 actions OREGÉ représentant 19 461 217 droits de vote, soit 83,75% du capital et 85,80% des droits de vote de cette société⁴, selon la répartition suivante :

¹ Seule Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² En ce compris 1 421 225 actions OREGÉ, représentant autant de droits de vote, assimilées aux actions détenues par Eren au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, du fait de promesses consenties à son profit portant sur 1 421 225 actions OREGÉ (cf. notamment D&I 214C0122 du 21 janvier 2014).

³ Sur la base d'un capital composé de 18 595 169 actions représentant 21 270 995 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (après prise en compte de la perte des droits de vote double attachés, le cas échéant, aux actions promises).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 18 595 169 actions représentant 22 682 220 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eren ⁵	11 451 206	61,58	11 451 206	50,49
M. Pascal Gendrot	1 409 350	7,58	2 818 700	12,43
Mme Carine Oger-Gendrot	180 000	0,97	360 000	1,59
Mme Lara Van Kempen-Gendrot	100 000	0,54	200 000	0,88
M. Raphaël Gendrot	100 000	0,54	200 000	0,88
M. Patrice Capeau	1 149 450	6,18	2 288 900	10,09
M. Michel Lopez	578 832	3,11	1 157 664	5,10
M. Guy Gendrot	265 359	1,43	530 718	2,34
M. George Gonsalves	131 136	0,71	211 892	0,93
Half Moon Properties Ltd	155 156	0,83	155 156	0,68
Mme Daljit Bomer	53 553	0,29	86 981	0,38
Total concert	15 574 042	83,75	19 461 217	85,80

⁵ Détention individuelle effective de la société Eren hors prise en compte des 1 421 225 actions OREGÉ détenues par assimilation au titre des promesses susvisées consenties par certains membres du concert (à savoir : M. Pascal Gendrot, Mme Carine Oger-Gendrot, Mme Lara Van Kempen-Gendrot, M. Raphaël Gendrot, M. Patrice Capeau et M. Michel Lopez).